

INSTITUT DE FORMATION AIDE-SOIGNANT
1 rue Marengo 49325 CHOLET CEDEX
☎ 02.41.49.64.32 Fax : 02.41.49.64.10
Mail : ifsi@ch-cholet.fr

ADMISSION EN FORMATION CONDUISANT AU DIPLOME D'ETAT D'AIDE-SOIGNANT

INFORMATIONS ET INSCRIPTION EPREUVES DE SELECTION

Rentrée Janvier 2022



cholet 
centre hospitalier

ars
Agence Régionale de Santé
Pays de la Loire



Région
PAYS DE LA LOIRE

Formation financée par la
Région des Pays de la Loire

SOMMAIRE

1	PRESENTATION DE L'INSTITUT	5
2	CONDITIONS D'INSCRIPTION	5
3	MODALITE D'ACCES A LA FORMATION.....	5
4	CALENDRIER DE DEROULEMENT DES EPREUVES DE SELECTION.....	7
5	ADMISSION A L'INSTITUT.....	8
6	COUT DE LA FORMATION.....	10

ANNEXES :

ANNEXE 1 : FICHE D'INSCRIPTION AUX ÉPREUVES DE SÉLECTION À LA FORMATION D'AIDE-SOIGNANT(E)	11
ANNEXE 2 : ATTESTATION SUR L'HONNEUR.....	13
ANNEXE 3 : ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR.....	15



Mot de la Région des Pays de la Loire

« Futurs aides-soignants : la Région prend en charge vos frais de sélection »

Au cœur de la crise sanitaire que traverse notre pays, les aides-soignants mobilisés sur le terrain font plus que jamais la démonstration de leur engagement et de leur rôle essentiel aux côtés des patients, des résidents, des professionnels de santé et de l'action sociale. Devenir aide-soignant, c'est en effet donner du sens à sa vie professionnelle, en exerçant un métier au service des autres.

Vous souhaitez exercer un métier humain, un métier qui recrute ?

La Région des Pays de la Loire vous soutient dans cette démarche et a décidé de prendre à sa charge, pour la rentrée de septembre 2021 et janvier 2022, les frais de sélection à l'entrée en formation ».

1 PRESENTATION DE L'INSTITUT

L'institut fait partie du groupement hospitalier de territoire de Maine-et-Loire, incluant les instituts du CHU d'Angers et du CH de Saumur. Ce regroupement vise la mutualisation des projets pédagogiques et des ressources dans l'objectif d'améliorer la qualité des formations dispensées sur chaque site.

La formation est dispensée au Lycée Julien Gracq de Beaupréau.

Le projet pédagogique a pour finalité d'accompagner les élèves dans l'acquisition des compétences requises pour l'exercice du métier d'aide-soignant, conformément au référentiel de formation.

En référence aux valeurs inhérentes à la profession, l'équipe pédagogique vise la formation de professionnels autonomes, inscrits dans une démarche réflexive, capables de répondre aux besoins évolutifs de santé au sein d'un territoire dans le cadre d'une pluri-professionnalité.

Accessibilité aux personnes à mobilité réduite



Le bâtiment de l'IFAS au sein du Lycée Julien Gracq de Beaupréau et l'IFSI au CH de Cholet sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.

L'Institut de formation s'organise pour rendre cette formation accessible aux personnes en situation de handicap. Si vous êtes dans cette situation, n'hésitez pas à nous le signaler afin d'anticiper d'éventuels ajustements.

- Le référent handicap est Madame Estelle ROUX joignable au 02.41.63.96.72
- Contact administratif : Madame Karine FRAPPIER joignable au 02.41.49.68.89

L'IFAS ouvre la sélection uniquement pour les personnes titulaires d'un baccalauréat professionnel ASSP et SAPAT.

- Formation en parcours partiel de janvier à juillet 2022

2 CONDITIONS D'INSCRIPTION

- Les candidats doivent être âgés de dix-sept ans au moins à la date d'entrée en formation.
- L'inscription n'est possible que dans un seul institut du département.

3 MODALITE D'ACCES A LA FORMATION

L'épreuve de sélection est organisée conformément au règlement intérieur d'admission en instituts de formation aide-soignante du département du Maine et Loire, validé par l'Agence Régionale Santé des Pays de Loire (**A lire attentivement le règlement d'admission sur le site de l'IFAS du CH de Cholet : www.ch-cholet.fr**).

Nombre de places ouvertes à la sélection : 10 places

Étude sur dossier et entretien : tous les candidats sont sélectionnés sur la base d'un dossier comprenant les pièces suivantes :

1. La fiche de candidature complétée, datée et signée.
2. Une photographie récente à coller sur la fiche de candidature.
3. Copie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport, en cours de validité.
4. Une lettre de motivation **manuscrite qui expose un projet de formation clair et argumenté pour un exercice professionnel d'aide-soignant.**
5. Un curriculum vitae.
6. Un document **manuscrit** qui relate, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Les éléments sont analysés et ne se limitent pas à une description.** Les

liens avec la formation ou le métier d'Aide-soignant doivent par ailleurs apparaître. Ce document n'excède pas deux pages.

7. Une **copie des diplômes, titres ou certifications professionnelles, y compris pour ceux qui permettraient des équivalences de blocs de compétences ou à des allègements de formation.**
8. Pour les lycéens et les bacheliers de moins de 5 ans, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires et Appréciations de stages (première-terminale).
9. Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées des **appréciations et/ou recommandations de l'employeur** (ou des employeurs). Ces appréciations peuvent se faire à partir du modèle type fourni. Elles mettent en évidence l'expérience professionnelle et qui font apparaître les liens avec les connaissances et aptitudes attendus pour suivre la formation selon l'Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture (en annexe de l'arrêté consultable sur le site www.legifrance.gouv.fr). En l'absence de ces appréciations/recommandations, le dossier est recevable mais le candidat ne peut se voir attribuer les points correspondants à ces appréciations selon les critères définis.
10. Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
11. Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites, au regard notamment du parcours scolaire, une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 ou tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
12. Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation et qui couvre, à terme, en intégralité la durée de la formation.
13. Une attestation sur l'honneur des documents produits (cf. modèle joint).

Les pièces à fournir pour l'inscription à la sélection figurent dans la fiche d'inscription en annexe 1.

Après la préinscription, l'inscription ne devient définitive qu'à réception du dossier complet le Mercredi 20 octobre 2021 à minuit, date de clôture des inscriptions (le cachet de la poste faisant foi ou date d'envoi du mail).

Le dépôt du dossier d'inscription peut se faire :

- Soit à l'I.F.A.S.de Cholet dans la boîte aux lettres extérieure,
- Soit par voie postale, dans ce cas, **le candidat doit noter son nom et adresse au dos de l'enveloppe et vérifier le timbrage.**
- Soit par mail : ifsi@ch-cholet.fr, dans ce cas, il est conseillé au **candidat de demander un accusé de lecture.**

Il est recommandé aux candidats de rappeler l'IFAS s'ils ne reçoivent pas de confirmation d'inscription du dossier au terme de 10 jours.

**TOUT DOCUMENT ILLISIBLE OU TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS
ÉTUDIÉ**

L'inscription n'est possible que **dans un seul institut du département.**

 ars Agence Régionale de Santé Pays de la Loire	INSTITUT DE FORMATION D'AIDES SOIGNANTS 1 rue Marengo 49325 CHOLET CEDEX	 cholet centre hospitalier
---	--	---

**SELECTION POUR L'ENTREE EN INSTITUT
DE FORMATION D'AIDES-SOIGNANTS**

CURSUS PARTIEL

PERIODE D'INSCRIPTION

Du Lundi 23 août 2021 au Mercredi 20 octobre 2021

DATE LIMITE DE RETOUR DU DOSSIER D'INSCRIPTION

Mercredi 20 octobre 2021 - cachet de la poste faisant foi ou date de l'envoi du mail

Pour les dossiers complets

SELECTION SUR DOSSIER ET ENTRETIEN

Affichage des candidats sélectionnés sur dossier le **MARDI 16 NOVEMBRE 2021 à 17h**
à l'IFAS CH CHOLET et sur le site www.ch-cholet.fr

**JOURNEE DE RENTREE PROMOTION 2022
Antenne du Lycée Julien Gracq de Beaupréau**

- **Parcours partiel :**
 - **Rentrée : Janvier 2022**
- Planning de formation selon parcours individualisé

**VOUS NE POUVEZ VOUS INSCRIRE QUE DANS UN SEUL DES IFAS
DU DEPARTEMENT DE MAINE ET LOIRE**

Un contrôle des inscriptions aura lieu au niveau départemental – si plusieurs inscriptions d'un même candidat sont retrouvées, celui-ci devra obligatoirement se positionner sur un IFAS du 49

Cette notice comporte des informations et des consignes à lire attentivement avant de compléter le dossier d'inscription.
Vous devrez également prendre en considération le règlement intérieur du concours ci-joint

5 ADMISSION A L'INSTITUT

A l'issue de l'épreuve de sélection et au vu de la note obtenue, le jury établit une liste principale et une liste complémentaire.

Chaque candidat est informé personnellement par courrier, à l'adresse indiquée sur la fiche d'inscription, de son résultat.

La liste est affichée à l'Institut de Formation d'Aide-Soignant de Cholet. Les résultats ne seront pas communiqués par téléphone.

A. Les candidats figurant sur la liste principale :

Disposent d'un **déla** de **7 jours** pour confirmer par écrit leur souhait d'entrer en formation. Passé ce délai, les candidats seront présumés avoir renoncé à leur affectation.

B. Les candidats figurant sur la liste complémentaire :

Disposent d'un **déla** de **7 jours** pour confirmer par écrit leur souhait de rester sur la liste complémentaire. Ils seront affectés au fur et à mesure des places disponibles résultant des désistements de candidats figurant sur la liste principale.

Suite à la confirmation écrite, un dossier médical joint au dossier d'inscription sera remis à l'élève.

L'ADMISSION DEFINITIVE EST SUBORDONNEE AU CADRE REGLEMENTAIRE SUIVANT :

Article 13 de l'Arrêté du 22 octobre 2005 modifié relatif à la formation conduisant au diplôme d'Etat d'aide-soignant

L'admission définitive dans un institut de formation d'aides-soignants est subordonnée :

A la production, au plus tard le premier jour de la rentrée, d'un certificat médical par un médecin agréé attestant que le candidat ne présente pas de contre-indication physique et psychologique à l'exercice de la profession.

A la production, au plus tard, le jour de la première entrée en stage, d'un certificat médical de vaccinations conforme à la réglementation en vigueur fixant les conditions d'immunisation des professionnels de santé en France.

Avis du 5 Mars 2010 du HCSP : recommande la levée de l'obligation de vaccination par le BCG pour les professionnels de santé mais s'accompagne du maintien d'un contrôle tuberculitique par IDR avant l'entrée en formation et servira comme test de référence dans le cadre de la surveillance des membres des professions paramédicale



Vaccinations

Nous vous recommandons de vérifier dès à présent si vous êtes à jour de vos vaccinations.

- ⇒ **Vous devez impérativement être vacciné et immunisé contre la COVID 19, l'hépatite B, la diphtérie, le tétanos et la poliomyélite (DTP), afin de pouvoir intégrer la formation aide-soignante.**
- ⇒ Tout candidat non vacciné, selon le schéma en vigueur, ne pourra pas être accepté en stage.
- ⇒ SI vous n'êtes pas à jour :
 - Le protocole de vaccination contre l'hépatite B est assez long et nécessite de commencer cette vaccination, dès le retrait de votre dossier d'inscription.

Les certificats médicaux seront remis par le secrétariat de l'I.F.A.S. au médecin de la médecine du travail du Centre Hospitalier.

Informations importantes concernant la vaccination contre l'hépatite B

Source : vaccination-info-service.fr

- L'hépatite B est une infection du foie causée par le virus de l'hépatite B (VHB). Ce virus se transmet par le sang et par les autres fluides corporels.
- La vaccination contre l'hépatite B est obligatoire, en France, pour tous les nourrissons nés à partir du 1er janvier 2018, et recommandée chez les enfants et les adolescents jusqu'à l'âge de 15 ans.
- La vaccination contre l'hépatite B est **obligatoire** si la personne n'est pas immunisée : **pour les élèves ou étudiants se préparant à l'exercice de certaines professions de santé**. Elle est donc **obligatoire pour exercer en tant qu'aide-soignant-e**.
- La couverture vaccinale très élevée chez les professionnels de santé a fait pratiquement disparaître les contaminations des personnels soignants par le virus de l'hépatite B.

Schéma de vaccination classique

3 doses, administrées en respectant un intervalle :

- D'au moins un mois entre la 1re et la 2e dose
- D'au moins six mois entre la 2e et la 3e dose

Schéma de vaccination accéléré

Dans les situations où une protection vaccinale doit **être obtenue rapidement** (ici pour l'entrée en formation en septembre), il est possible de procéder à une vaccination **en 3 doses sur 21 jours, suivies d'un rappel un an après**.

Impérativement : réaliser une sérologie (prise de sang) de contrôle de l'immunisation après la 3^e injection (permet de vérifier l'efficacité du vaccin et de vous **autoriser à partir en stage**).

Si le résultat de la prise de sang montre que vous n'êtes pas immunisé, vous devez réaliser une 4^e injection du vaccin, puis contrôler à nouveau par une prise de sang votre immunisation (le nombre d'injection maximum est de 6).

Il existe des cas particuliers

- Résistance au vaccin : nécessité d'un suivi par la médecine de santé au travail.
- Antécédent personnel de contamination par le virus de l'hépatite B : suivi médical par médecin traitant.

INFORMATION IMPORTANTE CONCERNANT LA VACCINATION CONTRE LA COVID 19 :

Depuis la loi du 05 Août 2021 relative à la gestion de la crise sanitaire, la vaccination est obligatoire pour les soignants. **À compter du 15 septembre 2021 il sera obligatoire de présenter un passeport vaccinal** A défaut, vous ne pourrez intégrer la formation. Il faudra donc transmettre **impérativement** votre certificat de vaccination anti-COVID.

6 COUT DE LA FORMATION

Le Conseil Régional des Pays de la Loire finance le coût de la formation des élèves en formation initiale ou demandeurs d'emplois (dispositif de gratuité) à l'exception des frais AFGSU. Ces frais s'élevant à 220€ sont **à la charge des élèves.**

Ce dispositif ne concerne pas les publics suivants :

Ne sont pas éligibles à la gratuité des coûts de formation par la Région des Pays de la Loire :

- les salariés en cours d'emploi, les travailleurs non-salariés, les auto-entrepreneurs,
- les fonctionnaires stagiaires ou titulaires pris en charge par leur administration ou un fonds de formation, en disponibilité ou dans une autre position statutaire, en congé sans traitement,...
- les personnes bénéficiant d'une prise en charge des frais pédagogiques par un autre dispositif (handicap, allocations d'étude,...)
- les personnes en congé parental,
- les personnes non libres de tout engagement professionnel à l'entrée en formation.

Sont également exclus de ce dispositif les élèves qui souhaitent réaliser deux formations sanitaires et sociales successives, de même niveau et/ou de même durée, sans respecter un **délai de carence de 2 ans** minimum entre le terme de la formation sanitaire et sociale précédente, et la date d'entrée dans la nouvelle formation.

Le coût de la formation est alors facturé directement aux employeurs ou aux fonds de formation pour les élèves en formation professionnelle ou directement à l'élève ne relevant d'aucun mode de financement par un organisme ou la région.

Les aides financières pendant les études

Les élèves peuvent éventuellement prétendre à des aides-financières :

- Rémunération de stagiaire de la formation professionnelle par le Conseil Régional
- Congés individuels de formation (CPF)
- Promotions professionnelles
- Rémunération Pôle emploi.

Il est recommandé aux candidats de se renseigner, dès l'inscription à la sélection, pour connaître leurs droits selon leur situation personnelle auprès :

- de l'IFAS pour la demande d'admission au bénéfice des rémunérations des stagiaires de la formation professionnelle.
Mail : ifsi@ch-cholet.fr
Tél : 02.41.49.68.89
- de leur employeur pour les congés individuels de formation (CPF) et pour les promotions professionnelles
- du Pôle Emploi pour les rémunérations Pôle emploi.

Le coût de la formation : se renseigner auprès de l'institut de formation.

FICHE DE CANDIDATURE POUR LA SÉLECTION À LA FORMATION AIDE-SOIGNANT(E) PAR VOIE SCOLAIRE

<input type="checkbox"/> MADAME		<input type="checkbox"/> MONSIEUR	
Nom de Famille (en Majuscules) :		Nom d'Usage (en Majuscules) :	
Prénoms (en Majuscules) :			
Nationalité (en Majuscules) :			
Date de naissance :		Age :	
Lieu de naissance (en Majuscules) :		Département ou Pays :	
Adresse (en Majuscules) :			
Ville (en Majuscules) :		Code postal :	
Téléphone fixe :		Mobile :	
Adresse e-mail :			
Situation familiale (à des fins statistiques) : Célibataire – Marié(e) –Pacsé (e) – Concubin(e) – Veuf(ve)		<i>Rayer les mentions inutiles</i>	
Demande d'aménagement des épreuves (Candidats avec reconnaissance MDPH : joindre un justificatif)		oui <input type="checkbox"/>	non <input type="checkbox"/>

**Merci de coller
votre photographie
ici**

**Numéro de
dossier :**

Cadre réservé à l'I.F.A.S.

- Fiche de candidature renseignée, datée et signée
- Pièce d'identité
- Lettre de motivation manuscrite
- Curriculum Vitae
- Document manuscrit
- Photocopie Titre, Diplôme (ou Attestation intermédiaire), y compris pour les demandes d'allègement de formation
- Dossier scolaire avec notes et appréciations des stages
- Attestation de travail ou contrat de travail avec appréciations employeur
- Autres justificatifs
- Titre de séjour (ressortissant étranger)
- Attestation sur l'honneur
- Attestation de niveau de langue

Diplômes obtenus à ce jour :

Votre situation au moment de l'inscription : (merci de cocher la case correspondante)

Lycéen (préciser le niveau et la série) : _____

Classes préparatoires concours (préciser l'intitulé) : _____

Etudes ou Formations universitaires ou supérieures (préciser l'intitulé) : _____

Salarié : CDD CDI Salarié en Contrat Aidé (contrat emploi d'avenir...)

Demandeur d'emploi : Indemnisé Non indemnisé

VAE

J'ai fait une demande de prise en charge par :

- Compte Personnel de Formation : oui non - CPF de Transition professionnelle : oui non

- dans le cadre des actions de formation/reconversion/promotion ou contrat de professionnalisation : oui non

J'ai fait une demande de Congé de Formation Professionnelle : oui non

J'accepte que mon identité paraisse à la publication des résultats sur internet

Je n'accepte pas que mon identité paraisse à la publication des résultats sur interne

ATTENTION : En l'absence de cochage, les résultats seront publiés sur internet.

J'ai pris connaissance du règlement d'admission et que je ne peux m'inscrire que dans **1 seul IFAS par département**. L'inscription multiple sera contrôlée et une seule inscription sera prise en compte. Je soussigné(e) atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements mentionnés sur ce document et la conformité à l'original des copies des diplômes ou attestations jointes et accepte les conditions des épreuves de sélection.

Fait à : _____ le _____ Signature du candidat

PIÈCES À RETOURNER À L'INSTITUT POUR L'INSCRIPTION À LA SÉLECTION AIDE-SOIGNANT(E)

- Fiche de candidature complétée, datée et signée.
- Une photographie récente à coller sur la fiche de candidature.
- Copie de la carte d'identité (recto/verso) ou du passeport, en cours de validité.
- Une lettre de motivation **manuscrite qui expose un projet de formation clair et argumenté pour un exercice professionnel d'aide-soignant.**
- Un curriculum vitae.
- Un document **manuscrit** qui relate, au choix du candidat, soit une situation personnelle ou professionnelle vécue soit son projet professionnel en lien avec les attendus de la formation. **Les éléments sont analysés et ne se limitent pas à une description.**
Les liens avec la formation ou le métier d'AS doivent par ailleurs apparaître. Ce document n'excède pas deux pages.
- Une **copie des diplômes, titres ou certifications professionnelles, y compris pour ceux qui permettraient des équivalences de blocs de compétences ou à des allègements de formation.**
- Pour les lycéens et les bacheliers de moins de 5 ans, la copie des relevés de résultats et appréciations ou bulletins scolaires et Appréciations de stages (première-terminale).
- Selon la situation du candidat, les attestations de travail, accompagnées des **appréciations et/ou recommandations de l'employeur** (ou des employeurs). Ces appréciations peuvent se faire à partir du modèle type fourni. Elles mettent en évidence l'expérience professionnelle et qui font apparaître les liens avec les connaissances et aptitudes attendus pour suivre la formation selon l' Arrêté du 7 avril 2020 relatif aux modalités d'admission aux formations conduisant aux diplômes d'Etat d'aide-soignant et d'auxiliaire de puériculture (en annexe de l'arrêté consultable sur le site www.legifrance.gouv.fr). En l'absence de ces appréciations/recommandations, le dossier est recevable mais le candidat ne peut se voir attribuer les points correspondants à ces appréciations selon les critères définis.
- Tout autre justificatif valorisant un engagement ou une expérience personnelle (associative, sportive...) en lien avec la profession d'aide-soignant.
- Lorsque le niveau de français à l'écrit et à l'oral ne peut être vérifié à travers les pièces produites, au regard notamment du parcours scolaire, une attestation de niveau de langue française égal ou supérieur au niveau B2 ou tout autre document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral.
- Pour les ressortissants étrangers, un titre de séjour valide à l'entrée en formation et qui couvre, à terme, en intégralité la durée de la formation.
- Une attestation sur l'honneur des documents produits (cf. modèle joint).

TOUT DOCUMENT ILLISIBLE OU TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS ÉTUDIÉ

ANNEXE 2

Prénom(s), Nom(s)
Adresse
Code Postal Ville
Numéro de téléphone mobile
Adresse email valide

Nom de l'IFAS destinataire
Adresse complète de l'organisme destinataire
Code Postal / Ville

Objet : attestation sur l'honneur pour la constitution du dossier de candidature en IFAS

Je soussigné(e) [prénom et nom], demeurant au [adresse postale complète] atteste:

- avoir pris connaissance de l'offre de formation proposée par l'IFAS (voie scolaire ou voie de l'apprentissage et cursus complet ou cursus partiel) et répondre aux conditions d'accès à cette offre de formation ;
- avoir personnellement conçu et rédigé les documents du dossier de candidature en IFAS (Curriculum Vitae, Lettre de motivation, situation ou projet professionnel et éventuel document permettant d'apprécier les capacités et les attendus relatifs à la maîtrise du français à l'oral).

En fonction de la voie de formation retenue:

- avoir candidaté sur cette sélection d'automne 2021 par la voie scolaire auprès d'un seul IFAS dans un même département de la Région Pays de La Loire

Et/ou

- avoir sollicité une seule inscription dans l'institut de formation de mon choix, habilité à délivrer la formation par apprentissage.
NB : seuls les candidats postulant à la fois pour une formation par la voie scolaire et par la voie de l'apprentissage peuvent candidater 2 fois sur un même département.

J'ai conscience que cette attestation pourra être produite en justice et que toute fausse déclaration de ma part m'expose à une non-recevabilité de ma candidature et à des sanctions prévues par l'article 441-1 du Code pénal.

Fait pour servir et valoir ce que de droit.

Fait à [ville], le [date]

Nom Prénom

Signature obligatoire

	INSTITUT DE FORMATION D'AIDES SOIGNANTS 1 rue Marengo 49325 CHOLET CEDEX	
---	--	---

ATTESTATION DE L'EMPLOYEUR

CANDIDAT

Nom :	Nom marital :
Prénom :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Courriel :
<u>PERIODE D'EXERCICE PROFESSIONNEL :</u>	
Du :	Au :

ENTREPRISE

N° Siret :	
Adresse :	
Code postal :	Ville :
Téléphone :	Fax :
Courriel :	
Nom du responsable de l'entreprise :	

APPRECIATIONS DE L'EMPLOYEUR

Critères	Insuffisant	Moyen	Bon	Très Bon	Observations
Intérêt pour le domaine de l'accompagnement et de l'aide à la personne notamment en situation de vulnérabilité					
Qualités humaines et capacités relationnelles					
Aptitudes en matière d'expression écrite, orale					
Capacités d'analyse et maîtrise des bases de l'arithmétique					
Capacités organisationnelles					
APPRECIATION GENERALE (rubrique obligatoire)					

Date :
Cachet de l'entreprise

Nom et signature du responsable

«à dupliquer si plusieurs employeurs».